

Liberté Égalité Fraternité

COVID-19

# DIRECTEURS D'ÉCOLE : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?





# L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19<sup>1</sup>

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
- suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

#### CAS N° 2



### L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

CAS N° 3



## L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, propose une solution de continuité pédagogique.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur <u>education.gouv.fr</u>. Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.